



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du 9 septembre 2021
A LIEVIN

Présidente : Nathalie COCKENPOT -

Présents : Jacques PENNINCK – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

COUPE ARTOIS SENIORS (1ER TOUR) – JOURNEE DU 5 SEPTEMBRE 2021

Rencontre OS AIRE (b) – FC CAMBLAIN

Réclamation d'après match du FC CAMBLAIN portant sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Aire sur la Lys, pour certains susceptibles de ne pas être qualifiés pour participer à cette rencontre.

Réclamation reçue par mail le 06/09/2021 pouvant être prise en considération.

Après vérification, tous les joueurs inscrits sur la feuille de match étaient qualifiés pour participer à cette rencontre.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 0.

Droits confisqués.

Rencontre US IZEL – ES DOUVRIN

Réserve technique de l'U.S. IZEL non confirmée, non appuyée, non recevable

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 - 3 (*tirs au but : 1 – 3*).

Amende de 17 € à l'U.S. IZEL

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON